

COALITION canadienne des arts

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires relatives au budget de 2019

le 25 juillet 2018

au nom de la Coalition canadienne des arts par

Kate Cornell et Frédéric Julien, coprésidents de la Coalition canadienne des arts

kate.cornell@canadianartscoalition.com

frederic.julien@canadianartscoalition.com

info@canadianartscoalition.com

www.canadianartscoalition.com

Recommandations

1. Augmenter le **Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA)** de 30 millions de dollars afin de soutenir les diffuseurs et les festivals d'arts de la scène pour créer des synergies avec d'autres investissements fédéraux et permettre aux productions canadiennes d'être concurrentielles sur le plan national et international.
2. Reconnaître le statut professionnel **des artistes canadiens en mettant en œuvre un régime fiscal équitable** afin d'établir un système d'aide et un écosystème fiscal plus cohérent et prévisible.

Résumé

La Coalition canadienne des arts est reconnaissante au gouvernement pour ses investissements actuels dans les infrastructures sociales et le Conseil des arts du Canada. Ces deux investissements ont fortement contribué à l'épanouissement du secteur des arts l'année dernière. Par ailleurs, les plateformes numériques continuent de jouer un rôle essentiel pour les artistes en tant que créateurs de contenu dans la diffusion de leurs œuvres à l'échelle internationale.

Pour les organismes à vocation artistique et les artistes canadiens, être concurrentiel économiquement parlant signifie avoir la possibilité de faire connaître leurs créations dans d'autres provinces et à l'étranger. Actuellement, le marché national représente un boulot d'étranglement pour la chaîne de production créative au Canada. S'il est soutenu adéquatement, au lieu d'être un obstacle, ce marché peut devenir un catalyseur de la Stratégie d'exportation pour les industries et du programme Exportation créative Canada annoncé en juin 2018.

Les deux recommandations budgétaires formulées par la Coalition canadienne des arts prennent en compte la concurrence économique qui existe entre différents intervenants, à la fois organismes et personnes privées. Quelque 30 associations membres représentant des milliers d'artistes et des centaines d'organismes à vocation artistique ont jugé ces deux recommandations prioritaires pendant les consultations tenues en juin 2018.

La Coalition canadienne des arts

La Coalition canadienne des arts est un mouvement non partisan de nature collaborative dirigé par un groupe d'organismes nationaux au service des arts et de membres chapeautés par un comité directeur bénévole composé d'artistes et d'administrateurs des arts. Nous sommes unis dans la conviction qu'un secteur des arts et de la culture fort contribue au dynamisme économique, à l'habitabilité et à l'innovation des collectivités, et que des politiques culturelles et des cadres d'investissement fédéraux rigoureux profitent de la contribution des arts et de la culture à l'économie canadienne, aux collectivités canadiennes et à la position du Canada sur la scène internationale.

Les organismes membres de la Coalition canadienne des arts représentent des milliers d'artistes et des centaines d'organismes à vocation artistique. Vous pouvez consulter la liste des membres sur le site Web de la Coalition canadienne des arts en visitant canadianartscoalition.com.

Recommandation 1

Augmenter de 30 millions de dollars le financement du **Fonds du Canada pour la présentation des arts** pour les présentateurs et les festivals des arts de la scène afin d'avoir un marché porteur pour les productions canadiennes relatives aux arts de la scène à l'international.

Justificatif

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts fournit une aide financière aux organismes qui représentent professionnellement parlant des festivals artistiques ou des séries de spectacles d'arts de la scène (diffuseurs des arts). Il permet aux Canadiens de faire différentes expériences artistiques dans leur collectivité. Le fonds, créé en 2001, est sollicité hors de toute commune mesure et, en dollars constants, est en baisse de 13,4 % par rapport à ses débuts¹.

La présentation des arts est essentielle dans la chaîne de production des arts de la scène : c'est l'étape à laquelle la valeur créée en amont par les créateurs se monétise finalement grâce à la vente de billets.

La chaîne de production des arts de la scène et les programmes fédéraux de soutien

Formation :

Patrimoine canadien (Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts)

Création :

Programmes du Conseil des arts du Canada (Explorer et créer; Inspirer et enraciner; Créer, connaître et partager)

Production :

Programmes du Conseil des arts du Canada (Explorer et créer; Inspirer et enraciner; Créer, connaître et partager)

Distribution (à l'échelle nationale)

¹ Le programme, lancé lors de l'exercice financier 2003-2004, avait alors reçu un crédit parlementaire de 25,7 millions de dollars, soit 33,5 millions de dollars en dollars de 2018 (selon l'indice des prix à la consommation mensuel pour avril 2013 [102,4] et avril 2018 [133,3] qui ne prend pas en compte les variations saisonnières). Actuellement, le crédit parlementaire pour le programme se monte à 29 millions de dollars.

Patrimoine Canada (FCPA, programmes du Groupe fiduciaire des Pères de la Confédération et du centre Harbourfront)
Conseil des arts du Canada (« Circulation et tournée », composante du programme Rayonner au Canada)

Exportation :

Patrimoine Canada (Stratégie d'exportation pour les industries créatives)
Conseil des arts du Canada (Rayonner à l'international)

La diffusion des arts peut contribuer à créer des synergies majeures avec d'autres investissements fédéraux dans le cadre du Fonds du Canada pour la formation dans le domaine des arts, du Conseil des arts du Canada et de la Stratégie d'exportation pour les industries créatives. Le doublement du budget du Conseil des arts canadiens au début de 2016 permet la création d'un plus grand nombre de productions par des compagnies d'arts de la scène, et ces productions ont besoin d'une audience au Canada et à l'étranger. Les diffuseurs des arts organisent les tournées nationales de ces productions, lesquelles permettent aux organismes qui œuvrent dans le secteur des arts de la scène d'amortir leurs dépenses de production et de créer plus de valeur. À chaque présentation devant un auditoire, les productions s'améliorent, elles sont en mesure de faire leur entrée sur les marchés internationaux compétitifs avec l'aide du fonds Présenter les industries culturelles du Canada.

La ministre du Patrimoine canadien l'a souligné, l'automne dernier, dans son discours sur Un Canada créatif : « Un marché intérieur vigoureux est essentiel. C'est une rampe de lancement pour les talents locaux et une condition préalable au succès mondial. » Les clients du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) représentent une part importante du marché des tournées nationales dans le secteur des arts de la scène. Mais, ils manquent de financement et un très grand nombre de diffuseurs des arts fonctionnent sans aucune aide, ni du FCPA, ni fédérale.

À l'heure actuelle, le FCPA reçoit 32 millions de dollars par an, dont 3 millions de dollars provenant d'une autre source, le Groupe fiduciaire des édifices Pères de la Confédération, qui a été constitué en société en tant que quatrième volet du FCPA en 2015-2016. Les autres programmes courants sont les Festivals artistiques et diffuseurs de saisons de spectacles professionnels (la composante principale), les Organismes d'appui à la diffusion et le Soutien au développement.

Action

La Coalition canadienne des arts demande respectueusement un investissement de 30 millions de dollars dans le fonds Présentation des arts Canada afin de créer des synergies avec d'autres investissements fédéraux et de permettre aux productions canadiennes d'être concurrentielles sur la scène nationale et internationale. Ce financement pourrait s'étaler sur trois ans, à partir de 2019-2020.

Coûts prévus : 30 millions de dollars (d'ici l'exercice financier 2021-2022).

Bénéficiaires visés : les festivals et diffuseurs canadiens, et leur auditoire partout au pays.

Retombées : Les investissements dans le FCPA dynamiseraient le marché canadien de la diffusion, les festivals canadiens seraient alors en mesure d'attirer plus de touristes étrangers et les productions canadiennes des arts de la scène s'avéreraient plus concurrentielles au pays et à l'étranger. Les retombées se feraient sentir dans les collectivités partout au Canada, en particulier dans les collectivités rurales² et les communautés autochtones³. L'année dernière, l'étude intitulée « Signes vitaux : Arts et appartenance » a mis en évidence le pouvoir des arts pour créer un plus grand sens d'appartenance dans une collectivité, en particulier les collectivités rurales. L'étude a notamment montré que les Canadiens qui assistent souvent à des concerts publics ont environ deux fois plus de chance de ressentir un très fort sentiment d'appartenance à leur ville que les autres⁴. S'ils bénéficiaient de plus d'aide fédérale, les diffuseurs seraient en mesure de répondre aux attentes croissantes des Canadiens en matière d'activités artistiques tournées vers la collectivité et d'expériences artistiques non traditionnelles (spectacle sur mesure, méditation culturelle, etc.) qui contribuent à établir des liens entre les participants⁵ et les arts.

² Certes, le FCPA donne déjà accès aux arts aux Canadiens dans « plus de 250 villes ou collectivités partout au pays » (voir le site de Patrimoine Canada, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-presentation-arts.html>, consulté le 23 juillet 2018), mais il y a encore de très nombreuses collectivités rurales éloignées où les diffuseurs pourraient augmenter la fréquence, la qualité et la diversité de la programmation artistique locale s'ils bénéficiaient de l'aide du FCPA.

³ La moitié des Canadiens (52 %) jugent positivement (c.-à-d. très satisfaisant ou satisfaisant) le nombre de manifestations artistiques ou culturelles dans leur collectivité. Cependant, ce pourcentage baisse dans les collectivités hors des grands centres urbains (44 %) et dans les collectivités autochtones (45 %). Environics Research Group, *Les arts et le patrimoine : Sondage sur l'accès et la disponibilité 2016-2017*, 2017.

⁴ Fondations communautaires du Canada et CAPACOA, *Arts et appartenance*, 2017.

⁵ 94 % des Canadiens croient que les expériences artistiques sont un moyen précieux de réunir des gens de différentes langues et de différentes traditions culturelles. Les Canadiens nés à l'étranger sont très

Recommandation 2

Reconnaître le statut professionnel des **artistes canadiens en mettant en œuvre un système de taxation équitable** afin de bénéficier d'un soutien et d'une fiscalité plus cohérente et prévisible.

Explication

Depuis que la CBC a écrit un article, en avril 2018, à propos des déboires du sculpteur Steve Higgins avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), de nombreux artistes ont contacté la Coalition canadienne des arts pour lui parler de la manière dont l'ARC a réexaminé leur déclaration de revenus après qu'ils ont déclaré des revenus provenant de fonds publics. Même si l'ARC a affirmé ne pas cibler particulièrement les artistes, la Coalition pense que ce genre de choses se produit plus souvent ces derniers temps en raison de la confusion liée à la manière dont le Conseil des arts du Canada rend compte des subventions qu'elle accorde et dont l'ARC les interprète. Le Conseil des arts canadiens et de nombreux autres bailleurs de fonds publics déclarent dans les formulaires T4A les subventions accordées pour des projets. Le montant de la subvention est d'abord inscrit dans la case 105. Mais, dès qu'une telle subvention est inscrite dans la case 105⁶, elle est considérée comme équivalente à une bourse d'études et complique le processus de déclaration de toutes les dépenses liées à des projets artistiques. Il est primordial pour les artistes de déduire toutes les dépenses inévitables en lien avec leurs projets, comme tous les entrepreneurs le font.

Les artistes recevant des fonds du Conseil des arts canadiens ont fait l'objet d'un processus d'évaluation rigoureux de leurs pairs et ont satisfait aux conditions à respecter pour être considéré comme un artiste professionnel. Mais, les organismes nationaux au service des arts ont très souvent entendu dire que les agents de l'ARC remettent en question l'intégrité des artistes. Les actions de ces agents ne reflètent pas la position du gouvernement fédéral au cours des trois dernières années, qui a été d'assurer un soutien continu aux artistes canadiens. La Coalition canadienne des arts recommande fortement au gouvernement du Canada que la manière dont l'ARC réexamine les déclarations d'impôts soit revue afin qu'elle soit

susceptibles d'être tout à fait en accord avec cette idée (71 % contre 60 % chez les Canadiens de souche). Environics Research Group, *Les arts et le patrimoine : Sondage sur l'accès et la disponibilité 2016-2017*, 2017.

⁶ Sont inscrites dans la case 105 les bourses d'études, les bourses de recherche, les bourses universitaires et les subventions accordées à un artiste dans le cadre d'un projet.

plus en phase avec la réalité de la vie des artistes professionnels qui travaillent principalement dans le secteur à but non lucratif.

Par ailleurs, la Coalition canadienne des arts recommande à l'Agence du revenu du Canada d'établir des lignes directrices plus claires en matière de déclaration pour tous les agents et les vérificateurs et tous les organismes subventionnaires (comme le Conseil des arts du Canada) afin que la distinction entre les bourses d'études et les subventions reçues par un artiste pour un projet demeure.

Action

Que le ministre du Revenu national réécrive avec le Conseil des arts canadiens le bulletin d'interprétation et modifie les procédures de déclaration dans les T4A des artistes.

Coûts prévus : Manque à gagner de moins d'un million de dollars⁷.

Bénéficiaires visés : Les artistes professionnels canadiens dont le revenu moyen dépasse légèrement 30 000 \$ selon les données du recensement de 2016. Par ailleurs, le revenu médian des créateurs et artistes interprètes, d'environ 14 000 \$, est bien inférieur au seuil de pauvreté, ce qui montre bien qu'il est urgent de mettre en place des politiques fiscales équitables en ce qui concerne les artistes canadiens⁸.

Retombées bénéfiques : Les artistes, les bailleurs de fonds publics et le personnel de l'ARC bénéficieront des retombées positives de cette recommandation.

À l'heure actuelle, les artistes se sentent dépassés par la procédure de réexamen, laquelle engendre de nombreux coups de téléphone aux bailleurs de fonds publics, en particulier au Conseil des arts canadien. À l'heure actuelle, les organismes nationaux au service des arts et le Conseil des arts passent beaucoup de temps au téléphone pour aider les artistes à comprendre leur déclaration d'impôts et les encourager à faire le réexamen de leur déclaration dans le cas où ils auraient déclaré des subventions au titre d'autres revenus d'emploi⁹ avec toutes les autres dépenses

⁷ Le Conseil des arts du Canada a versé 10,8 millions de dollars en subventions à des artistes en 2016-2017, ce qui représente 1,6 million de dollars en impôts sur le revenu. Si les artistes étaient autorisés à déduire leurs dépenses des subventions qu'ils reçoivent, le gouvernement perdrait, au pire, 50 % au plus de ces impôts, soit 800 000 \$.

⁸ Statistique Canada, Statistiques relatives aux revenus d'emploi par profession selon le recensement de 2016.

⁹ Des membres d'organismes nationaux au service des arts ont informé leur organisme que la plupart des comptables inscrivent les subventions et les prix dans la case 128 (autre revenu d'emploi) afin de déduire les dépenses, mais cela a pour effet de déclencher la procédure de réexamen.

inévitables¹⁰. Une fois la longue procédure de réexamen terminée, la plupart des artistes n'ont rien à rembourser. Les agents et vérificateurs de l'ARC passent beaucoup de temps sur ces dossiers qui demandent une attention particulière.

Le Conseil des arts du Canada et l'ARC pourraient espérer, grâce à cette recommandation, un gain d'efficacité, mais surtout, une politique fiscale en phase avec les politiques et les priorités du gouvernement en matière de subventions.

¹⁰ Dans certains cas, les déductions faites par les artistes ont été remises en question sans que les agents cherchent à comprendre ce qu'il y a nécessairement à la base d'un projet suivant une démarche créative. Se voir refuser quelques déductions de ce genre peut sembler bénin, mais peut s'avérer catastrophique dans le cas d'un artiste qui dépend de ces déductions et vit déjà dans une grande précarité.

Demande de comparution

La Coalition canadienne des arts serait heureuse de comparaître devant le Comité permanent des finances étant donné qu'elle n'en a pas eu l'occasion depuis 2014.

Une invitation à comparaître peut être envoyée par courriel à

info@canadianartscoalition.com.